

**LANGOAT – le 26 avril 2022 : Le procès des fermes-usines**  
**L'avocate de la défense (Halte Aux Marées Vertes)**

Certains d'entre vous s'imaginent que je vais vous parler d'azote et de nitrates qui nourrissent les algues vertes. Et bien non ! Pas du tout ! Je vous ai tous entendus, plaignants, témoins, accusateurs, prophètes de malheur, nous martelant que l'agriculture bretonne fonce dans une impasse économique, écologique, économique, énergétique, alimentaire, sanitaire et sociale ! Eh bien non, rien de tout ça ! Moi je vais vous faire part de *bonnes nouvelles, rien que des informations positives, objectives !*

**1<sup>ère</sup> bonne nouvelle** : M. Eric Bothorel, Député LREM de la circonscription, candidat à sa réélection, que j'ai croisé personnellement sur le marché de Paimpol le 12 avril dernier, dès que je lui ai remis le tract, à peine eu le temps de lui dire que cette ferme-usine produirait 22500 porcs par an, il m'a aussitôt coupé « Madame, **22 500 porcs produits par an, ce n'est pas de l'élevage industriel !** L'élevage industriel on le trouve en Chine, dans le bâtiment à 13 étages, décrit par Erik Orsenna dans son livre sur le cochon. En Bretagne, il n'y a pas d'élevage industriel ! Alors si M. Bothorel et M. Orsenna, grand spécialiste du cochon, le disent ! Reste plus qu'à mettre un bulletin Bothorel dans l'urne en juin prochain !

**2<sup>ème</sup> bonne nouvelle** : Il y a en a au moins un autre qui est d'accord avec M. Bothorel, c'est M. Thierry Burlot, costarmoricaïn, ancien conseiller régional bouté dehors et qui s'est reconverti comme président de l'Office Français de la Biodiversité. Le 14 juin 2021 sur le plateau de FR3, il s'est écrié dans une vidéo qui a bien circulé : « La ferme bretonne elle est familiale ! Elle est de taille humaine ! Qu'est-ce qu'on nous raconte ? **C'est quoi cette histoire de ferme-usine ?** » Donc bonne nouvelle, il n'y a pas de ferme usine en Bretagne, c'est le Monsieur biodiversité qui le dit !

**3<sup>ème</sup> bonne nouvelle** : avant le confinement de mars 2020, on n'était pas absolument certain que la pollution de l'air aux **particules fines** en Bretagne venait de l'**ammoniac** agricole mais, comme au printemps 2020, la circulation automobile était diminuée de 80 % et qu'on a quand même eu une alerte à la pollution aux particules fines sur le nord de la Bretagne, maintenant on est définitivement fixé sur l'origine agricole de la pollution de l'air. Et puis... attention ! Air Breizh mesure la pollution aux particules fines, et les Préfets sont informés des résultats, ce qui leur permet d'alerter les gens et de leur demander ne pas faire de sport et de rester chez eux. Exemple très concret de cet avantage : le vendredi 25 mars dernier ma mère, 85 ans, m'appelle au téléphone et me dit : « ça ne va pas, ça ne va pas du tout, j'ai du mal à respirer, je manque d'air, et aujourd'hui c'est encore pire qu'hier ! Je crois qu'il va falloir que j'appelle le médecin ! ». Je l'ai aussitôt rassurée « Mais maman si tu respire mal, c'est parce que l'air est pollué, les agriculteurs sont en train de vider leur fosses à lisier, tu sais bien, et si tu lis ton journal tu verras qu'il y a une alerte à la pollution de l'air et que les personnes fragiles comme toi ne doivent pas sortir. Pas la peine de voir le médecin. Il faut juste attendre que ça passe, que la météo change, il fait beau mais s'il pleut, ça ira mieux ». Et donc, vous voyez bien, j'ai rassuré ma maman. Bon, je ne lui pas expliqué qu'Air Breizh avait dit qu'il fallait continuer d'aérer sa maison, ma maman n'aurait pas compris pourquoi il faut faire entrer la pollution dans la maison et resté enfermé ensuite dans la maison ! Et moi non plus je n'ai pas bien compris d'ailleurs.

Alors même chose pour la pollution chronique diffuse de l'air littoral à l'**hydrogène sulfuré** qui émane des algues vertes en putréfaction en fond de baie de Saint-Brieuc. C'est la **4<sup>ème</sup> bonne nouvelle** : après 8 mois de combat contre M. Kerdraon, président de l'agglomération de Saint-Brieuc, qui est un peu têtu, attention je n'ai pas dit borné ou bête ou obtus ! non j'ai dit têtu ; donc HAMV a obtenu de M. Kerdraon que la saison prochaine, les résultats des mesures de pollution commandées à Air Breizh soient publiés tous les jours ; comme ça, si des riverains à Hillion se réveillent la nuit avec la nausée par exemple, ils savent si ça vient d'une indigestion ou si ça vient de l'hydrogène sulfuré, de l'ammoniac, des mercaptans et autre cocktail de gaz. Bonne nouvelle non ?! On avance !

**5<sup>ème</sup> bonne nouvelle** : pour aider les éleveurs confrontés à la flambée des prix de la gamelle des animaux, le Gouvernement a décidé, dans son plan dit « de résilience », que les 300 000 ha de **jachères** voulues par l'Union Européenne pour préserver la biodiversité pourront être mises en culture pour nourrir les bestiaux, mais attention ces hectares resteront éligibles au « paiement vert »... ah ben oui quand même !

Et puis toujours dans le contexte de la **guerre en Ukraine**, le 21 mars, les ministres de l'agriculture de l'UE ont décidé de renvoyer aux calendes grecques le projet de règlement qui devait restreindre l'**usage des engrais et pesticides**. Pourquoi ? et ben pour ne pas faire baisser les rendements, pardi, il faut que l'on continue à surproduire, à produire un tiers de nourriture de plus que ce dont on a besoin. C'est la FNSEA qui le dit, « pour produire assez il faut produire trop » et ensuite les surplus permettent d'empocher des déductions fiscales lorsqu'ils servent à faire la charité aux 7 millions de pauvres qui émargent à l'**aide alimentaire**. Donc tout va bien. Tout va très bien ! Mais ça vous le saviez peut-être déjà.

Par contre ce qui se sait beaucoup moins - **6<sup>ème</sup> bonne nouvelle** - c'est comment on fait pour continuer à distribuer sous l'appellation « **eau potable** » une eau qui dépasse la limite européenne de 0,1 microgramme par litre, pour les pesticides et leurs métabolites, l'Esa Métolachlore ou le prosulfocarbe, par exemple ?

Je vous explique : si les dépassements ne durent pas plus de 30 jours par an, on considère que tout va bien, rien ne se passe. Au-delà de 30 jours, le distributeur d'eau obtient une dérogation, valable 3 ans, et renouvelable 1 fois trois ans, le temps de mettre en place quoi ? Mais un plan d'action bien sûr !! En attendant, pas de panique ! La fermeture du robinet n'est décrétée que si la quantité de pesticides atteint 510 microgrammes, c'est-à-dire 5 000 fois la limite. Vous voyez bien qu'il n'y a pas de problème, on n'est pas près de vous couper l'eau de votre robinet à cause des pesticides qu'elle contient ! Que des bonnes nouvelles quoi !

**Et puis pour finir, que je vous dise quand même l'essentiel.** L'enquête publique sur le projet d'extension de porcherie de Langoat a eu lieu. Le commissaire-enquêteur a étudié le dossier, oui bien étudié le dossier et il a émis un avis favorable. Parce que quand même, des efforts importants sont consentis par la profession pour se mettre aux normes et, croyez-moi, quand le Préfet prend un arrêté d'autorisation, il a au préalable vérifié sur dossier que toutes les normes environnementales, européennes et françaises, législatives et réglementaires, ont été respectées, que les bons chiffres sont notés dans les bonnes colonnes par le bureau d'étude payé chèrement pour constituer le dossier. En conséquence, Mesdames Messieurs, ne vous en déplaise, je ne vois pas comment M. le Préfet pourrait refuser cette autorisation d'extension d'élevage ! Merci Madame la Présidente.